



## Règlement du concours de dessin

### « Dessine-moi...Un Super-héros ou une Super-héroïne »

Mairie de Flourens

#### Article 1 : Objet et thème du concours

La Mairie de Flourens propose un concours de dessin. Il est ouvert **du lundi 10 février 2025 au vendredi 14 mars 2025 inclus**. Ce concours a pour thème les super-héros.

#### Article 2 : Participants

Ce concours s'adresse aux enfants et adolescents **flourensois**.

Il est ouvert à trois catégories d'âges :

- Catégorie 1 : 3 - 5 ans
- Catégorie 2 : 6 - 9 ans
- Catégorie 3 : 10 - 13 ans

Il s'agit d'un concours de dessin **individuel**.

#### Article 3 : Modalités de participation

Chaque dessin doit être une création personnelle et présenté sans signature ou signe distinctif.

Le dessin doit être réalisé sur un support **papier de format A4 ou A3** (de type CANSON). **Le thème de ce dessin sera les super-héros.**

Toutes les techniques manuelles sont acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage etc. (pas de dessin numérique).

**Le dessin devra être à plat, sans volume.** Le formulaire de participation joint au règlement doit obligatoirement accompagner chaque dessin. S'il n'est pas présent le dessin ne sera pas pris en compte. La participation à ce concours est gratuite. Un seul dessin par enfant est autorisé.

Le participant prendra soin **d'inscrire son nom et prénom au verso** du dessin.

Des sessions de dessin seront organisées au sein du centre de loisirs et du CAJ.

#### Article 4 : Acheminement des dessins

Le dessin et le formulaire de participation doivent être déposés à l'accueil de la mairie non pliés **au plus tard le vendredi 14 mars 2025** avant 17 heures.

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants dans l'une des catégories suivantes :

- Catégorie 1 : 3 à 5 ans
- Catégorie 2 : 6 à 9 ans
- Catégorie 3 : 10 à 13 ans

### Article 5 : droit d'auteur

En signant le formulaire de participation, chaque enfant / adolescent autorise l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin et qu'il autorise l'organisateur à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication de la mairie (exposition, site internet, et autres publications).

### Article 6 : Désignation des gagnants

**Les dessins seront exposés dans la salle des fêtes le vendredi 21 mars 2025, de 16h à 18h30.** Une urne de vote sera mise à disposition. Le vote sera ouvert à l'ensemble de la population ce jour-là uniquement.

**Les dessins gagnants seront ceux qui ont obtenu, au sein de leur catégorie, le plus de voix.**

En cas d'ex-aequo les deux dessins seront considérés comme gagnants.

Aucune réclamation ne sera admise concernant les résultats.

### Article 7 : Prix

Neuf prix seront décernés à l'issue du concours de dessin, trois dans chacune des catégories d'âge des participants. Ces prix seront en lien avec l'univers créatif et le dessin. **La date de remise des prix est fixée au vendredi 04 avril 2025 à 18h à la mairie.**

### Article 8 : Restitution

Les dessins seront restitués aux participants à l'issue du concours. Les dessins arrivés en première place (dans chaque catégorie) seront encadrés et affichés à la mairie pendant un mois avant leur restitution au mois de mai 2025.

### Article 9 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.

### Article 10 : Responsabilité

La Mairie de Flourens ne pourra être reconnue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou par manque de participants, le concours devait être reporté, modifié ou annulé.

### Article 11 : Modification du règlement

L'organisateur peut être amené à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement.

*Mairie de Flourens - Les membres de la commission Enfance Jeunesse*

*Isabelle Dicianni, Lucie Gleyses, Mélissa Miere, Marion Rivoire*